

BARÈME DES HONORAIRES AU 01/01/2026 - RÉSIDENTIEL

TRANSACTION

Prix de vente hors honoraires	Honoraires maximum
< 50 000 €	6 000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	8 500 € TTC
De 100 000 € à 149 999 €	8% TTC
De 150 000 € à 199 999 €	7% TTC
De 200 000 € à 299 999 €	6,50% TTC
De 300 000 € à 449 999 €	6% TTC
De 450 000 € à 600 999 €	5,50% TTC
> 600 000 €	5% TTC
Pour les terrains et les fonds de commerces	10% TTC
TVA à 20% / prix affichés frais d'agence inclus	Honoraires à charge du mandant

Le barème est applicable pour tout mandat de vente et tout mandat de recherche
Dans le cadre d'une succession, les honoraires susmentionnés seront à la charge de l'acquéreur

LOCATION

		Locataire	Bailleur
Honoraires de visites du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail	Zone très tendue	12 € / m2	12 € / m2
	Zone tendue	10 € / m2	10 € / m2
	Zone détendue	8 € / m2	8 € / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	Toutes zones	3 € / m2	3 € / m2
			+ 65 € TTC de frais de publicités

Depuis la publication du décret d'application de la loi Alur, les honoraires des agences immobilières sont plafonnés. Ils ne sont plus calculés à partir du loyer de l'habitation mais de sa superficie et de la zone géographique où elle est située.

Conforme à la loi Hoguet - Article 6
TVA en vigueur : 20%

SAS Team France, RCS Antibes 821 579 448
CPI 0605 2025 000 000 138 délivrée par la CCI Nice Côte d'Azur
Garantie Financière GALLIAN-SMABTP - Transaction 120.000 €
965 Avenue de Roumanille 06410 Biot

BARÈME DES HONORAIRES AU 01/01/2026 - COMMERCE ET ENTREPRISE

FONDS DE COMMERCE (FDC)

Honoraires : 8,33% HT (10% TTC) du prix de cession
Minimum : 10 000 € HT (12 000 € TTC)
Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire.

DROIT AU BAIL (DAB) / PAS-DE-PORTE (PDP)

Valeur la plus élevée entre :
8,33% HT du montant du DAB
10% HT du loyer triennal
Minimum : 10 000 € HT (12 000 € TTC)

VENTE DE MURS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires : 8,33% HT (10% TTC) du prix de vente
Minimum : 10 000 € HT (12 000 € TTC)

LOCATION - LOCAUX COMMERCIAUX

Bail dérogatoire (< 36 mois) : 10% HT du loyer total - Minimum : 3 000 € HT
Bail commercial 3/6/9 : 10% HT du loyer triennal - Minimum : 10 000 € HT

ENTREPRISES - CESSION DE SOCIÉTÉS / TITRES

Honoraires : 8,33% HT (10% TTC)
Minimum : 16 667 € HT (20 000 € TTC)

IMMOBILIER D'ENTREPRISE - BUREAUX / ENTREPÔTS

Location : 15% HT du loyer annuel charge preneur + 15% HT charge bailleur - Minimum : 3 000 € HT
Vente : 7% € HT (8,4% TTC) - Minimum : 10 000 € HT

Les honoraires sont exigibles le jour de la résiliation effective de l'opération (signature de l'acte authentique ou engagement ferme). Le présent barème est affiché conformément aux obligations légales et tenu à la disposition de la clientèle.

Conforme à la loi Hoguet - Article 6
TVA en vigueur : 20%

SAS Team France, RCS Antibes 821 579 448
CPI 0605 2025 000 000 138 délivrée par la CCI Nice Côte d'Azur
Garantie Financière GALLIAN-SMABTP - Transaction 120.000 €
965 Avenue de Roumanille 06410 Biot